

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 JUIN 2023**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 29 JUIN, à 18H00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nathalie DURANDET, première adjointe au maire.

Date de convocation : 22 juin 2023

François NEBOUT empêché

MEMBRES PRESENTS :

Nathalie DURANDET, Michel BONNEFOND, Jérôme GRIMAL, Fadilla DAHMANI, Robert JABOUILLE, Isabelle BOURIAU, André LANDREAU, Lysiane ROUYER, Marianne IRIARTE-HUET, Frédéric MILLAC, Marie-Claire NEAUD, Jean Leopold SIWENANA, Sandra BISBAU, Sabrina BURON, Cédric JEGOU, Claudine DUMARGUE, Louis-Adrien DELARUE, William JACQUILLARD.

MEMBRES EXCUSES :

Annie MARAIS, Robert LECOCQ, Christophe MONTEIRO, Erika BONNEAU, Pascal BUCHEMEYER, Frédéric CROS, Christine DALLA VALLE.

POUVOIRS :

Annie MARAIS À Jérôme GRIMAL,
Robert LECOCQ À Isabelle BOURIAU,
Pascal BUCHEMEYER À Michel BONNEFOND,
Frédéric CROS À Sabrina BURON,
Christine DALLA VALLE À Sandra BISBAU.

MEMBRES ABSENTS :

Marie-Laure DUMONT, Mallory PEYRONAUD, Hassen SFAR.

Monsieur André LANDREAU a été nommé secrétaire de séance

N° 2023-084- Demande d'aide à Grand Angoulême via son fonds de concours culture 2023 : achat de matériel technique (sonore, éclairage) et de sécurité pour l'espace Henri Matisse

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004, qui a introduit un article L. 5214-16-V dans le code général des collectivités territoriales

Vu la délibération N°2018.10.320 du 18 octobre 2018 de Grand Angoulême,

Considérant la volonté de la commune d'offrir des événements culturels variés et de qualités,

Considérant l'engagement de la commune dans une démarche de sobriété financière et écologique,

Considérant que la sollicitation de la ville pour bénéficier de ce fond de concours correspond au cadre et aux objectifs fixés par le Grand Angoulême pour pouvoir y prétendre,

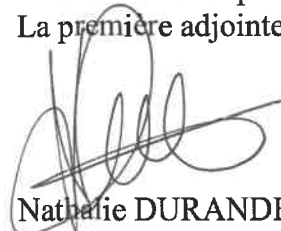
Considérant que le coût estimatif des achats envisagés sur 2023, 2024 et 2025 est de 6172 €, HT :

- Quatre projecteurs à LED pour renouveler le matériel d'éclairage à lampes à incandescence vieillissant et très énergivore,
- Une enceinte en remplacement de celle hors service,
- Un kit sonore de base à utiliser en extérieur ou à prêter aux utilisateurs des lieux. Il permettra de réduire l'utilisation du système de sonorisation actuel et donc de prolonger sa durée d'utilisation.
- Une machine à fumée pour améliorer la qualité des spectacles diffusés,
- Des rampes de chargement pour améliorer le confort et la sécurité des artistes et celle des agents techniques.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à solliciter Grand Angoulême pour l'attribution et le versement d'une subvention au titre du fonds de concours culture 2023 pour l'achat de matériel technique (sonore, éclairage) et de sécurité pour l'espace Henri Matisse.

Fait et délibéré en mairie, le vingt-neuf juin deux mille vingt-trois.

Pour le maire empêché
La première adjointe au maire,



Nathalie DURANDET